

Communiqué

Paris, le 10 février 2014

EVOLUTION DE L'ARENH : L'INQUIETANTE INCERTITUDE

Les modalités de calcul par la CRE du prix de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) auraient dû, selon la loi NOME, être fixées par décret au plus tard en décembre 2013. Or, la consultation des parties prenantes, annoncée pour novembre dernier, n'est toujours pas lancée.

Lors d'un récent colloque, un représentant de l'administration annonçait que le décret était rédigé et que les consultations commenceraient « en temps voulu ». Quelques jours avant, le président de la CRE indiquait devant l'Assemblée nationale que la méthode de calcul du régulateur en 2011 aboutirait aujourd'hui, compte-tenu du chiffre de 10 Mds€ avancé par EDF pour financer le prolongement du parc, à un renchérissement de l'ARENH, aujourd'hui à 42€/MWh, de l'ordre de 10%.

Alors que l'ARENH a été mis en place notamment pour donner de la visibilité aux acteurs économiques, l'UNIDEN s'inquiète de ce que ses membres ne peuvent aujourd'hui anticiper aucune évolution de prix et soient mis, dans quelques semaines, devant le fait accompli.

Cette incertitude et les rumeurs de hausse qui l'accompagnent sont d'autant plus inacceptables que la compétitivité de l'ARENH à 42€/MWh est déjà largement entamée, y compris au sein de l'Union européenne : en 2013, le prix de marché en Allemagne pour 2014 était autour de 40€/MWh en moyenne, atteignant 35€/MWh au second semestre ; en janvier 2014, le prix de marché allemand pour 2015 est installé autour de 36€/MWh. Le prix de marché pour l'année suivante en France, quant à lui, reste solidement fixé au-dessus du niveau de l'ARENH, celui-ci constituant un plancher de fait.

En tenant compte de la politique allemande pour la compétitivité des électro-intensifs en matière de taxes, de coût de transport, de rémunération de la flexibilité et de compensation des surcoûts CO2, l'écart du coût de la fourniture électrique pour ces industries atteint 35% au détriment de la France ! **Toute hausse de l'ARENH ne ferait donc qu'augmenter cet écart alors que c'est l'ensemble des éléments du coût qu'il faut réduire côté français.**

Dans ce contexte, l'UNIDEN rappelle les fondamentaux qui ont présidé à la mise en place de l'ARENH par la France, au terme de longues négociations avec la Commission européenne :

- l'accès à la production électrique de base, « aux conditions économiques du parc nucléaire historique », devait définir un espace pour l'offre de fournisseurs alternatifs ;
- il s'agissait de partager les « dividendes » d'un parc très compétitif, car en bonne partie amorti ; la sécurisation du parc en fonction des enseignements de Fukushima représente certes un surcoût non anticipé alors, mais aujourd'hui bien identifiable ;
- la commission Champsaur, chargée par le Gouvernement d'alors de définir le « juste prix de l'ARENH », l'avait situé entre 36 et 39€/MWh ; ses travaux avaient eu l'aval de la Commission ; l'ARENH était finalement entré en vigueur à 40€, puis, sur décision politique, à 42€ après 6 mois.

L'UNIDEN demande que l'objectif de compétitivité énergétique de la France sur la scène mondiale reste une priorité, et souhaite qu'une véritable consultation, ouverte et sans a priori, soit lancée rapidement.

L'UNIDEN représente les industries consommatrices d'énergie présentes en France, pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue un facteur essentiel de compétitivité. Les 41 membres de l'UNIDEN représentent environ 70% de la consommation énergétique industrielle en France et sont présents dans l'agro-alimentaire, l'automobile, la chimie, les ciments et chaux, l'électronique, les métaux, le papier, le verre...

Contact : Fabrice Alexandre - 01 47 42 53 00 - f.alexandre@cominst.com
www.uniden.fr